

Paris, le 9 novembre 2023

Projet de Loi « Immigration » : dépassons les fantasmes, agissons !

Dans les débats du projet de loi Immigration, les oppositions sont exacerbées autour de l'article 3. Le principal argument mis en avant dans les médias, porte en substance l'idée que permettre aux salariés concernés de bénéficier automatiquement d'un titre de séjour provoquerait un appel d'air provoquant des vagues d'immigration massives. Toutes les études sérieuses sur le sujet démontrent qu'il n'en est rien et que nous sommes dans la moyenne des pays européens en matière d'accueil des populations étrangères aux concitoyens de l'Union européenne. Ces informations sont accessibles librement à chacun.

En tant qu'association citoyenne et gestionnaire d'établissements accompagnant des personnes en situation de handicap, tous les handicaps et à tous les âges de la vie, l'APAJH œuvre au quotidien dans le monde réel, partout en France. Loin des illusions et des idées reçues, l'enjeu fondamental du secteur médico-social est d'accompagner des personnes en situation de vulnérabilité par des professionnels qualifiés. Or, le secteur médico-social vit une grave crise des métiers. Des milliers d'emplois ne sont pas pourvus, faute de candidatures, dégradant ainsi la qualité des accompagnements.

Dans ce contexte, **tout doit être mis en œuvre pour permettre de trouver des personnes volontaires pour se former, travailler et participer à la construction de la société inclusive.** L'article 3 représente en conséquence l'une des avancées possibles pour améliorer la situation de l'emploi en France, notamment dans le secteur de l'accompagnement médico-social.

De plus, nous alertons tous les élus sur les graves conséquences représentées par l'abandon de l'Aide Médicale d'Etat. Il s'agit là d'un principe humain élémentaire et de bon sens en termes sanitaires. **Tout individu malade présent sur le territoire doit être soigné sans distinction.** Les maladies ne connaissent pas de frontières et n'ont pas de papiers d'identité. La crise du Covid en a été un rappel brutal. En la matière, il est inimaginable que le législateur ne fasse pas preuve de mémoire.

Tout aussi inquiétant, l'allongement du délai de résidence en France pour bénéficier de prestations comme la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Pour l'Autonomie (APA) de 3 mois à 5 ans, alors même que ces prestations ne sont pas connues de tous ceux qui pourraient en bénéficier. Cet allongement questionne tout autant notre association citoyenne.

La Fédération APAJH appelle les parlementaires et le gouvernement à dépasser les chimères de tous ordres, à faire preuve de responsabilité et à assumer nos valeurs. D'abord, notre pays, fier de son Histoire doit aussi se montrer fidèle à sa Mémoire. Personne ne peut oublier qu'il a notamment été libéré à deux reprises par des gens venus des quatre coins du monde et qu'il a été reconstruit par des personnes de toutes les couleurs qui en font sa richesse actuelle.

L'APAJH est engagée pour une société inclusive et universelle, riche de ses diversités dans l'Egalité des droits et des devoirs. Elle sera toujours aux côtés des plus fragiles pour faire valoir leurs droits fondamentaux.

A propos de la Fédération APAJH...

www.apajh.org

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association reconnue d'utilité publique. C'est aussi la première association en France à considérer et accompagner tous les types de handicap : handicap moteur, handicap sensoriel – visuel ou auditif – handicap mental, psychique, cognitif (trouble du spectre de l'autisme, troubles Dys), polyhandicaps, ou les troubles de santé invalidants. Le mouvement APAJH compte 93 associations présentes en France métropolitaine et outre-mer. Plus de 700 établissements et services de l'APAJH proposent des solutions d'accompagnement aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, et des proches aidants. 14 000 salariés, des professionnels engagés, les accompagnent dans le respect de nos valeurs, à travers le diagnostic, l'éducation, l'insertion professionnelle, l'hébergement, le logement et les soins. 3 valeurs fondatrices guident l'action de l'APAJH : Laïcité – Citoyenneté – Solidarité

Contact Médias

Céline DIAZ • 06 30 43 60 01 • c.diaz@apajh.asso.fr